



Souci avec voisin(s) + inactions de l'office d'HLM

Par Jingoro

Bonjour,

Navré si ce sujet est posté au mauvais endroit, n'étant pas sûr s'il était plus lié à l'un, ou à l'autre.

D'avance également, navré si les termes utilisés ne seront pas les bons, n'ayant que peu de connaissances dans le domaine.

Je présente ici un souci en trois parties (hélas), problèmes qui perdurent entre le voisin et ma mère. Ces derniers étant en froid depuis plusieurs années, les tensions présentes et discussions limitées, ajouté à cela une grosse part de mauvaise foi poussant l'inaction de la part du voisin.

- 1 - Haie mitoyenne
- 2 - Chats en liberté
- (3)* - Chien bruyant

Depuis 2021, un souci est présent avec la haie mitoyenne (composée d'arbustes) séparant les deux jardins. Un (petit) grillage est présent de notre côté, séparant les deux terrains/parcelles. Cette haie prend racines depuis le jardin du voisin et monte assez haut pour toucher la gouttière et pousse contre le mur/tuiles de la toiture.

Le voisin refusant de s'occuper de l'entretien de la haie (après demande écrite par courrier), l'agence s'en est chargée.

Une intervention a eu lieu, mandaté par l'office d'HLM en 2022, suite à plusieurs demandes (avec insistances).

Deux ans après (aujourd'hui), le problème se représente et ma mère a donc fait une nouvelle demande d'intervention, anticipant les interdictions de coupes de haies.

"Les travaux sur les haies sont interdits durant la période de nidification des oiseaux qui s'étend du 15 mars au 31 juillet pour les particuliers et collectivités."

Auquel il lui a été répondu :

"Différent récurrent, année après année.

Nous n'avons pas vocation à régler ce type de problème,

Aussi, à la prochaine réclamation de l'une de vous deux, une entreprise sera mandatée, et travaux effectués ou pas par l'une d'entre vous, le montant de l'intervention sera divisé en deux et automatiquement facturé via vos appels respectifs de loyer.

Je ne peux que vous inviter à trouver un terrain d'entente « durable », ce afin de nous éviter ce feuilleton annuel."

Il semble donc évident que l'office d'HLM ne compte absolument pas bouger le petit doigt.

Ma mère est agée, et je vois nullement cette dernière monter sur une échelle ou quoi que ce soit, pour entretenir cette dernière.

Ma question est donc, quelles sont les démarches ou actions possibles (ou non) à prendre à ce stade.

-2:

Ce même voisin a trois chats, qui sont, quotidiennement en liberté, entraînant des dégâts dans la faune et flore environnant.

Ma mère jardine, sa seule vraie occupation. Cependant ces chats viennent gratter, retourner la terre et plantes, et purement et simplement utiliser le jardin comme litière.

De nombreux endroits sont minés par leur excréments. Nous en retrouvons sur la terrasse, aux pieds des chaises, et assez régulièrement en trainons et ramenons avec nous avec surprise en marchant simplement dans le jardin, un plaisir.

Nous avons également retrouvés des oiseaux morts et j'en passe.

Le voisin, le même, a comme seule réponse "Que voulez-vous que je fasse, ce sont des chats!".

L'idée d'avoir un enclos/cage à chat dans son jardin ne semble pas être à l'ordre du jour, tout comme ne pas les laisser sortir par le côté "jardin" de sa maison, plutôt que de les laisser sortir par devant. (Ils se baladeraient de la même manière quoi qu'il en soit).

Même question ici, quelles seraient les démarches à prendre.

Enfin et pour finir, dernier souci.

Un second voisin a un chien, grand format, qui n'est absolument pas entretenu. Il n'est jamais sorti, jamais baladé, aucunement sociabilisé.

Il aboie à longueur de journée, soirée, nuit.

Il passe sa vie, littéralement, dans le jardin, fait ses besoins sur leur emplacement de parking ou même sur les jeu en plastique (tobogan, petite maison de jardin), de leur fille.

Ce chien est parfois laissé seul pendant plusieurs jours pendant que leur propriétaire s'absente.

Il est stressé par le moindre passant (même les résidents habituels) et aboie en permanence au moins bruit et activité des autres voisins, au point où il est impossible d'aller dans son jardin, sans avoir ce dernier qui aboie.

L'été, il est laissé dehors jusqu'à pas d'heure (2-3h du matin), et si un voisin a pour malheur de faire un barbecue ou quelconque activité, la réaction est immédiate, ça aboie sans interruption.

Il est donc régulier, de se retrouver réveillé en sursaut par ses aboiements. Ce n'est hélas pas un chien petit format et ses aboiements sont imposants.

Ce voisin ne fait cependant rien pour éduquer ou rappeler son chien à l'ordre.

Quels seraient là les démarches à suivre? Est-ce à l'office d'HLM d'intervenir? Devons-nous contacter un service animalier pour maltraitance?

Par avance, merci !

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous avez plusieurs litiges de voisinage pour lesquels le bailleur est votre interlocuteur privilégié.

Un peu plus de détails :

(1) pour la haie : est-elle vraiment mitoyenne ? Si oui, vous devez partager les frais d'entretien et la solution proposée par le bailleur est légale et acceptable. La taille de la haie est bien une charge locative.

(2) pour les chats : hélas rien à faire, ces chats à moins de 1km de leur propriétaire ne sont pas en divagation. Reste à trouver un moyen de les éloigner, comme par exemple des arrosages automatiques, certaines plantes, ou encore prendre un chien.

(3) pour le chien maltraité : il faut le signaler à la police ou à une association locale qui saura engager les démarches.

Par Jingoro

Bonjour et merci pour votre réponse!

(1) haie: défaut de langage de ma part, ma faute, pardon.

Elle n'est pas mitoyenne. Elle est située du côté du voisin, racines, tronc et la majorité des branches sont donc de son côté.

Un grillage est présent séparant les deux terrains. Cependant le voisin ne veut pas se fatiguer à l'entretenir.

Bien que ça semble de la responsabilité du voisin.

L'office d'HLM étant passée, la personne ayant constaté cela en 2022 (et la même personne ayant réponse citée au dessus), ayant simplement dit verbalement dit (en gros) qu'elle était ici chez-elle, et que si ça continuait, elle ferait couper ce grillage. (comme ça, plus de problème pour eux, demerdez-vous entres voisins!)

Cette même personne de l'office, qui vient rendre visite à l'improviste, pénètre dans le jardin et fait le tour de la maison pour aller sur place, voir la haie, sans sonner et se présente à l'arrière de la maison en toute impunité, sans stress ni gêne. "hey salut c'est moi!"

Voilà le niveau de désinvolture de l'office d'HML (ou de son représentant).

(2) chats: Malheureusement, ce sont des frais, et l'adoption ou la prise en charge d'un chien n'est pas possible, le terrain n'étant pas clôturé. (pas faute de vouloir hélas)

(3) Merci!

Par Isadore

Bonjour,

Emprunter le chien au voisin pour qu'il prenne un peu d'exercice avec les chats ?

ces chats à moins de 1km de leur propriétaire ne sont pas en divagation
S'ils ne sont pas identifiés, ils sont en divagation.

Pour les chats, il existe des répulsifs (autre l'eau), ou des dispositifs à ultrasons si le jardin est assez grand (il ne faut pas perturber les animaux chez les voisins, c'est illégal et contreproductif).

Plus radicale, sur certaines communes il est possible de capturer les animaux avec des pièges à trappe, à condition bien sûr de les employer dans des conditions compatibles avec la loi. Il faut se renseigner en mairie pour savoir si elle organise un piégeage des chats sur les terrains des particuliers (parfois avec une association), ou s'il y a un piégeur agréé.

Sinon il faut essayer d'attraper ces chats "à la volée" s'ils ne sont pas trop farouches, direction la fourrière municipale ou un refuge.

Pour le chien, essayer de déposer plainte pour tapage.